



AVIS PUBLIC DÉPÔT ET PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENT

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables d'Ormstown à l'effet qu'il y a eu dépôt et présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022 des projets de règlement suivants, lesquels sont prévus pour être adoptés, avec ou sans changement, à la séance régulière du conseil municipal du lundi 6^m juin 2022 ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- **Projet de Règlement n° 139-2022 sur l'usage de pesticides et autres substances chimiques.**
- **Projet de Règlement n° 8-2022 sur le traitement des élu-es municipaux.**
- **Projet de Règlement n° 2-2022 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal.**

Ces règlements visent, pour le premier (**Règlement n° 139-2022**) à assurer la protection de la santé publique en régissant les usages des pesticides, en y prévoyant certaines interdictions et mesures de contrôle de manière à en diminuer les effets néfastes.

Pour le deuxième (**Règlement n° 8-2022**), il ne vise qu'à prévoir la rémunération de élu-es pour des séances de travail devant faire avancer des dossiers, prendre des orientations ou autres, la tarification étant la même que pour une rencontre de comité. Il s'agit donc d'un ajout, le règlement en vigueur étant silencieux à ce sujet.

Enfin pour ce qui est de celui de la régie interne et la procédure d'assemblée (**Règlement n° 2-2022**), il vise à interdire, en année électorale, tout engagement financier substantiel de 2 ans et plus liquant le conseil à venir en novembre.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre desdits règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en les consultant sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 4 mai 2022

François Gagnon
Greffier

greffe@ormstown.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 4 mai 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 mai 2022.

François Gagnon

Greffier greffe@ormstown.ca